

DELIBERATION N° 2010/02-02 - HAITI : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : M. le MAIRE

Un terrible séisme a frappé Haïti, le 12 janvier dernier. Plusieurs milliers de morts ont été dénombrés et la population vit aujourd'hui dans des conditions précaires nécessitant une aide humanitaire d'urgence.

De nombreux pays ont décidé d'apporter leur aide à ce pays, dont la France.

A ce titre, la ville de Ludres souhaite exprimer aujourd'hui son entière solidarité avec le peuple haïtien. En effet, il est indispensable de se joindre à l'élan de solidarité suscité par l'ampleur de cette tragédie et de se montrer solidaire.

La Fondation de France a lancé un appel à dons après ces événements et elle s'est rapidement mobilisée pour participer aux secours et aider la population.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de verser à la Fondation de France la somme de 1 000,00 €, destinée à aider la population d'Haïti dans le besoin ;
- de prévoir cette dépense au budget primitif 2010, compte 6574.